

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

TRÈS PROCHAINEMENT

Nous commencerons la publication d'un nouveau et très intéressant *feuilleton*.

AYONS FOI

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le Conseil de Guerre est réuni. Il juge un officier de l'armée française, accusé d'avoir livré des documents à l'ennemi, et, circonstance aggravante, d'avoir laissé condamner un innocent à sa place.

Tel est le résumé, le *Schéma* du procès.

Le commandant Walsin-Esterhazy nie, comme niait Dreyfus. L'opinion publique est partagée. Du côté de ce que l'on a appelé le Syndicat Dreyfus, il y a des personnages importants et d'une honorabilité prouvée : M. Scheurer-Kestner, M. Monod, M. E. Zola, M. Trarieux ; il y a aussi des journalistes comme Clémenceau, dont l'opinion a quelque valeur, et même M^{me} Yvette Guilbert, — parce qu'il faut à toute chose grave un élément de comédie.

Pour d'Esterhazy, il y a la chose jugée et le Gouvernement. C'est beaucoup.

Cette division de l'opinion est un argument en faveur de la publicité des débats qui n'a été prononcée que d'une manière partielle, les documents qui doivent être versés au dossier exigeant, paraît-il, la plus grande circonspection.

Et pourtant, — l'heure est grave ! — il faut écarter d'un geste décidé toutes les inquiétudes qui nous assiegent. Il faut se dire que tout le bruit qui s'est fait autour de cette cause retentissante n'aura, dans l'enceinte du Conseil de Guerre, que juste l'écho nécessaire pour aviver l'intelligence et stimuler l'attention des juges. Il faut se rappeler que ces hommes ont de l'honneur, un sentiment extrême et qu'ils apporteront, dans l'accomplissement de leur tâche, l'indépendance d'une conscience droite et ferme.

Il faut, en un mot, avoir confiance, — quelque regret que l'on puisse éprouver de la manière dont l'affaire aura été menée.

Le Conseil de Guerre, — ne retenons que cette définition, — c'est la probité investie des pouvoirs du juge ; attendons et ayons foi !

C. R.

AFFAIRE ESTERHAZY

Le commandant Esterhazy comparait ces jours-ci devant le conseil de guerre.

HUIS CLOS PARTIEL

Le général Luxer donne lecture du jugement suivant :

« Le premier conseil de guerre, statuant sur les réquisitions du commissaire du gouvernement et les conclusions de la défense, par cinq voix contre deux, que le huis clos sera prononcé lorsque la publicité des débats pourra devenir dangereuse pour la sûreté de l'Etat.

« Les débats cesseront donc d'être publics lorsque le commissaire du gouvernement ou le conseil de guerre jugeront nécessaire de prononcer le huis clos.

« Les audiences seront donc publiques jusqu'au moment où, dans les débats, seraient faites des déclarations dont le résultat intéresserait la sécurité de la défense nationale.

INFORMATIONS

Élection sénatoriale

DORDOGNE

Premier tour. — Votants, 1,155. — Ont obtenu :

Docteur Theulier, député républicain, 432 voix ; Pozzi, rallié, 295 voix ; Chavoix, ministériel, 101 voix ; Guillier, maire de Périgueux, opportuniste, 127 voix ; de Boysson, conservateur, 192 voix.

Dans une réunion au théâtre, après le premier tour, M. Chavoix s'est désisté en faveur de M. Guillier.

Deuxième tour. — Inscrits, 1,155 ; votants, 1,148 ; majorité absolue, 575

M. Theulier, 474 voix ; M. Pozzi, 334 ; M. Guillier, 201 ; M. de Boysson, 134 ; M. Chavoix, 5 — Ballottage.

Troisième tour de scrutin. — Pozzi, rallié, 575 voix (élu) ; M. Theulier, républicain 546 ; divers, 5.

Ce succès des ralliés est le résultat de l'indiscipline existant dans le parti républicain de la Dordogne.

Élection au conseil général

CANTON DE SAMOENS (HAUTE-SAVOIE)

M. Gustave Orsat, avoué, républicain, élu par 668 voix, sans concurrent, en remplacement de M. Léon Orsat, député décédé.

Conseils généraux et d'arrondissement

On lit dans le *Courrier du Soir* l'information suivante, que nous reproduisons sous réserves :

On annonce que les élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement auront lieu six semaines ou deux mois après les élections législatives. Elles porteront sur tous les départements et, dans chacun des départements, sur la moitié des cantons environ.

Commerce et industrie

Habitations à bon marché

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, le président de la République a signé un décret instituant, dans le département du Gers, un comité local des habitations à bon marché.

Ce comité aura pour circonscription le département et sera composé de douze membres.

Les aveux de Dreyfus

L'*Éclair* affirme de la façon la plus nette que Dreyfus a fait l'aveu de documents livrés à l'Allemagne et que, de cet aveu, la trace formelle existe, indéniable.

La Mission Marchand

Un de nos confrères a appris d'un haut fonctionnaire du ministère des colonies que, non seulement on n'a reçu aucune dépêche alarmante de M. de Lamothe au sujet de la mission Marchand, mais qu'au contraire on est très rassuré, en haut lieu, sur le sort de la mission qui avance aussi normalement que possible.

Mort d'un général

Le général de division Thomas, ancien commandant de la place de Paris, est mort rue Clément-Marot.

Il était grand-officier de la Légion-d'honneur.

A l'Institut

Samedi dernier, à l'Institut, M. de Broglie a fait l'éloge de Victor Duruy qui fut lui aussi membre de l'Académie française.

Les anciens normaliens

Dimanche a eu lieu l'assemblée annuelle de l'Association des anciens élèves de l'École normale, sous la présidence de M. Gaston Boissier, membre de l'Académie française, qui a prononcé un discours d'une grande élévation.

En terminant, M. Boissier a rappelé les succès obtenus depuis un an par les membres de l'Association. C'est ainsi qu'il a cité le nom de Gayon, à Bordeaux, élu correspondant de l'Institut.

M. Ollé Laprunne a donné ensuite lecture d'une notice sur Vacherot.

Les rigueurs de la consigne

On écrit d'Oran : Le soldat légionnaire Dressier en voulant sauter le mur de la caserne a été atteint d'un coup de baïonnette que lui a donné le factionnaire Vilette.

Dressier est mort dans la nuit.

Le colonel a nommé Vilette premier soldat pour avoir fait observer la consigne.

Instruction publique

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 6 janvier 1898, les épreuves écrites des agrégations et des certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire des jeunes filles commenceront le 8 juillet prochain au chef-lieu de chaque Académie. Les inscriptions sont reçues au secrétariat de chaque Académie, du 15 avril au 15 mai.

Cimetière Mérovingien

On écrit de Nancy. — On vient de découvrir sur l'extrême frontière, à Jœuf, un vaste cimetière mérovingien dont une vingtaine de tombes ont été déjà fouillées.

D'après les sondages, il y a encore une centaine de tombes à mettre à jour. On a trouvé aussi d'énormes blocs sculptés provenant d'un temple gallo romain

Un grand morceau d'architecture, très riche comme décoration, indique que ce temple avait environ douze mètres de haut.

Interpellations

On prête à M. Jaurès l'intention d'interpeller, au sujet de l'affaire Dreyfus Esterhazy.

On sait que le député socialiste suit au Cherche-Midi les débats du procès engagé. On dit qu'il veut donner à son interpellation une ampleur extraordinaire.

* * *

On annonce qu'un débat sera provoqué à la Chambre des députés dès les premiers jours de la rentrée au sujet des affaires de Chine et du rôle de la France en Extrême-Orient, C'est M. Millerand qui prendrait l'initiative de cette interpellation.

Sur la tombe de Blanqui

Comme les années précédentes, les amis et les disciples de Blanqui se sont rendus, dimanche, au Père-Lachaise, sur la tombe du célèbre révolutionnaire.

La falsification du pain

On vient de saisir à la gare du Havre cinq mille kilos de sciure de bois adressés à un nommé Fessat, qui devait venir lui-même en prendre livraison. Cette saisie a été faite à la suite de nombreuses plaintes qui avaient été portées aux parquets de plusieurs villes, au sujet de la mauvaise qualité du pain.

On prétendait que le pain livré à la consommation était non pas seulement composé de farine, mais de sciure de bois. On

vient d'acquérir la certitude que cette fraude existait, et sur une vaste échelle. De plus, elle durait depuis bientôt deux ans.

Le canal de la mer du Nord

L'administration du canal de la mer du Nord vient de publier d'intéressants renseignements sur son activité durant l'année 1896-97.

8,287 vapeurs et 11,673 voiliers ont traversé le canal, soit 19,960 navires, représentant 1,848,458 tonnes. Ces chiffres sont en augmentation sur l'année précédente où l'on n'avait atteint que le chiffre de 1,505,983.

Les navires allemands dominent naturellement ; ils sont 89,48 0/0 ; ensuite viennent les danois, suédois, hollandais, anglais, russes, norwégiens, français et belges. Du 1^{er} juillet 1895 au 31 Mars 1897, 519 navires de guerre allemands ont traversé le canal.

Pendant les vingt et un mois qu'a duré l'exploitation, il s'est produit 18 accidents graves, entraînant perte de vies humaines ou interruption de la navigation du canal pendant plus de vingt-quatre heures, 224 accidents plus légers et 154 interruptions momentanées.

Les recettes ont été de 1,016,854 marks, et les dépenses de 2,074,792 marks, soit un déficit de 1,057,938 marks.

CHRONIQUE LOCALE

Caisse nationale postale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de décembre 1897

Versements reçus de 687 déposants, dont 158 nouveaux.....	146,572 71
Remboursements à 461 dép.	134,270 47
dont 73 pour solde.....	

Excédent des versements..... 12,302 24

Le Directeur des Postes et des télégraphes,
MOREL.

Société agricole et industrielle du Lot

Le président de la Société agricole et industrielle du Lot croit devoir rappeler aux agriculteurs du département que le concours de boucherie pour les espèces ovines et bovines grasses, aura lieu comme les années précédentes, à Cahors, place Thiers, la première foire de février. Une affiche ultérieure fera connaître le programme du concours.

Les assises du Lot

Les assises s'ouvriront le 7 février sous la présidence de M. Lajarte, conseiller à la cour d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

LES TABACS

NOS EXPERTS

M. JORDANET ADRIEN

Il est né en même temps que la République de 1848 ; il est sorti du néant au moment où la royauté française y rentrait... pour toujours.

Les années — peut-être aussi les chagrins — ont saupoudré de cendre sa barbe et ses cheveux. M. Jordanet est de taille moyenne, avec un tantinet d'embonpoint ; il a l'allure franche, le regard clair.

Il paraît froid, comme une vieille anglaise, au premier abord. Mais en causant avec lui, on remarque vite qu'il est méridional ; c'est un char-

mant causeur apportant dans la conversation un entrain admirable et sachant provoquer le rire par ses spirituelles saillies.

Au magasin des tabacs, à la table d'expertise, il a su, grâce à sa compétence incontestable, conquérir la confiance des planteurs. Ennemi des passe-droits il classe la marchandise avec impartialité; il atteint presque toujours son but qui est de donner satisfaction aux propriétaires sans nuire aux intérêts de l'Administration.

M. Jordanet est un républicain de la première heure. Il a combattu, sans défaillances, dans les rangs de la grande armée des démocrates; ses bons et nombreux états de service lui ont valu l'amitié de ses compatriotes, la reconnaissance du parti républicain.

Nous ne pouvons que féliciter l'Administration d'avoir fait un tel choix.

A. DONNELLI.

Agriculture

Par décret, tout le département du Lot est déclaré phylloxéré.

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers du mérite agricole dans le département du Lot :

MM. Jean Boudou, maire de Montcuq; Delpech, maire de Pinsac; Espinadel, propriétaire à Souceyrac.

CAHORS

Les Prévoyants français

Les membres de la 48^e section des Prévoyants français se sont réunis, à l'hôtel de ville, en leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Daynard, président. La plupart des membres de cette section étaient présents, les autres s'étaient fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été lu et adopté, ainsi que le compte rendu financier. Après un certain nombre d'observations et vœux déposés par quelques membres, et qui seront transmis à l'administration centrale, il a été procédé au renouvellement du bureau et du conseil de surveillance.

Bureau: MM. Daynard, ingénieur civil, président; Rouffi, conducteur des ponts et chaussées, vice-président; Trabouyé, commis des ponts et chaussées, secrétaire; Giustiniani, huissier, secrétaire adjoint, en remplacement de M. Trabouyé, nommé secrétaire; Guiraud, commis des ponts et chaussées, trésorier; Delpouget, employé à la Trésorerie, adjoint; Advier, chef de service à la Trésorerie, comptable; Delpech, archiviste.

Conseil de surveillance: MM. Lacaze, avoué; l'abbé Magne, Bourgoïn, Larrive, Jacques Valette.

Avant la fin de la séance, un certain nombre d'adhésions ont été recueillies pour le banquet, dont la date sera indiquée par l'administration centrale de Rodez et qui aura sans doute lieu au mois de février.

Société de Pisciculture

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'assemblée générale des membres de la Société de pisciculture a été tenue samedi à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Combarieu.

Le président a présenté la situation de la Société et soumis à l'assemblée des projets pour 1898.

Du compte rendu présenté par le trésorier il résulte que les dépenses se sont élevées en 1897, à 601 fr. 35 et les recettes à 665 francs. L'encaisse de la société étant, au 31 décembre 1896, de 1,376 fr. 60 et quelques cotisations en retard restant encore à recouvrer, les ressources de la société s'élèvent à ce jour à 1,500 fr. environ.

Ont été élus ou réélus membres du comité d'administration pour l'année 1898 :

MM. Combarieu, Desprats, Boisse, Aladel, Conduché, docteur Ausset, Andrieu, Couderc, Delpont, Imbert, Mazières, Gleze et Pagés.

Sur la proposition de M. Combarieu, président, l'assemblée a décidé qu'un concours de pêche à la ligne aurait lieu en août ou septembre prochain. Une somme de 200 fr. a été immédiatement votée dans ce but et une commission spéciale composée de MM. Planavergne, Pellegrin, Gibert, Playoux et Eugène Couderc, a été nommée pour régler le programme de ce concours.

Le jour même du concours aura lieu le banquet de la Société.

Les Tabacs

Hier, se sont réunis à l'Hôtel de la Préfecture, les membres de la commission des permis de culture de tabacs.

Comme à Figeac, les représentants du suffrage universel, MM. Talou, conseiller général, et Couderc, conseiller d'arrondissement ont trouvé les listes préparées d'avance et complètement arrêtées.

Le préfet, le directeur des tabacs et le directeur des contributions indirectes ont toujours voté avec une surprenante discipline contre les observations et les propositions des deux représentants des électeurs.

Quand donc ce despotisme administratif prendra-t-il fin ?

Certes, nous aurions mauvaise grâce à critiquer l'attitude des deux directeurs : ils ne sont pas libres !

Mais il nous paraît que M. le préfet aurait pu, dans cette séance, faire preuve d'un esprit conciliateur.

Si nous avons bonne mémoire, il nous semble qu'à son arrivée parmi nous, M. Rousset ne voulait être qu'un administrateur.

Il prouve aujourd'hui qu'il est surtout un agent électoral, chargé de faire échouer dans notre département les candidatures nettement républicaines.

Il est regrettable qu'au moment même où les républicains, les vrais républicains, encouragés par quelques-uns de ceux qui hier encore soutenaient M. le Préfet, font preuve d'un louable esprit de conciliation en vue des luttes prochaines, il est regrettable, disons-nous, que M. Rousset — ou ceux qui le conseillent — s'obstinent à demeurer les défenseurs d'une politique de parti-pris.

Orphéon de Cahors

L'Orphéon a tenu son assemblée générale annuelle samedi 8 janvier dernier.

Le trésorier a rendu les comptes de l'année 1897, qui ont été approuvés.

M. Gustave Barreau a été nommé à l'unanimité directeur de l'Orphéon en remplacement de M. Lacoste, démissionnaire.

Sur la proposition de M. le président, en témoignage des services rendus à la Société, M. Godinaud, un des directeurs-fondateurs de l'Orphéon, a été nommé directeur-honoraire.

L'assemblée a statué en outre sur plusieurs questions relatives au règlement intérieur et sur l'admission de nouveaux membres-orphéonistes.

Avant de se séparer, l'assemblée générale a décidé qu'une délégation se rendrait auprès de M. le Maire pour le prier de vouloir bien faire activer les travaux du théâtre et de mettre la salle de spectacle à la disposition de la société pour un concert à offrir très prochainement aux membres patrons.

Acte de probité

Dimanche dernier, Mme Bories, épouse d'un mécanicien de la Compagnie d'Orléans, demeurant à Cahors, rue du Bousquet, 14, a trouvé à l'angle de cette rue et de la rue Fondue-Haute un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 13 ET 16 JANVIER 1898

Marche du Figaro	Witman.
Giralota (ouverture)	Adam.
Thérezin (valse)	Gungl.
Manon (grande fantaisie)	Massenet.
Souvenir de Tivoli (polka)	Bosel.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 11 janvier 1898

Naissances

Tournier, Jeanne-Germaine-Célestine, rue des Pénitents, 3.

Michet, Nancy-Paule, rue Traversière-Labarre, 1.

Publications de Mariages

Lafage, Lacrois-Gérard-Pierre-Mathieu, Guillaume-Agapithe-Joseph de Sainte-Marie-Magdeleine, employé des Ponts et Chaussées et Pons, Louise-Antoinette-Eugénie.

Bordaries, Clément, coiffeur et Belmont, Anaïs.

Cantagrel, Hagues, cultivateur et Toulza, Marie, fille de service.

Mariages

Aussel, Joseph, plâtrier et Périé, Elisa-Cécile, lisseuse.

Décès.

Gallié, Antoine, cultivateur, 61 ans, rue Clément-Marot.

Boilade, Félix-Paul-François, prêtre en retraite, 76 ans, célibataire, Boulevard Gambetta, 10.

Delon, Julien, cordonnier, 46 ans, place Rousseau.

Gary, Marguerite, épouse Michel St-Amans, 76 ans, rue des Boulevards, 20.

Roques, Antoinette, V^e Claret, 83 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

SAINT-CIRQ-LAPIOPIE. — Election. —

Dimanche, le sieur Pechberty, a été élu conseiller municipal, en remplacement du sieur Bach décédé.

M. Vinel Auguste a obtenu 67 voix, et M. Tardieu Jean 2.

Quant à la section de Tou-de-Faure, aucun de ses électeurs n'est allé aux urnes; le bureau n'a même pas été formé. C'est la troisième abstention électorale de ladite section.

Comment cela finira-t-il ?

Mystère... et séparation !

SAINT-MICHEL (C^{no} de Cours). — Nos

experts. — Le choix des experts des tabacs, désignés par M. le Préfet continue à provoquer un mécontentement général.

Nous avons reçu plusieurs lettres qui en témoignent.

A Saint-Michel, notamment, on pouvait entendre hier ces paroles qui constituent un éloge en faveur de M. Cayla, ancien expert des tabacs.

« Moi, disait un planteur, je connais des adversaires déclarés de M. Cayla et cependant il les défendait avec énergie à la livraison des tabacs pour que justice leur fut rendue. Tout le monde y perdra, car ce sera difficile de le remplacer. »

CÈNEVIÈRES. — L'influenza sévit dans

notre commune avec intensité, sans cependant faire des ravages, car jusqu'ici on n'a pas eu de décès à enregistrer, mais les malades sont excessivement nombreux.

BOULVÉ. — Accident. —

Le jeune Valadié Henri, âgé de 4 ans est tombé dans un chaudron plein d'eau bouillante.

La mère du pauvre enfant qui se trouvait tout près de là se précipita à son secours. Malheureusement les blessures sont très graves et l'enfant est dans un état désespéré.

Les premiers soins lui ont été donnés par les sœurs du Boulevé.

PESCADIOIRES. — On nous écrit :

Pourquoi a-t-on remplacé l'ancien délégué de l'Administration chargé de la révision des listes électorales ?

M. Lafon aurait-il démérité ? Nous ne le pensons pas ; nous le connaissons assez pour être certains qu'il a rempli les fonctions qui lui étaient confiées avec un dévouement absolu et une complète impartialité.

Pourquoi a-t-on remplacé M. Lafon par M. Grilhaud, greffier de justice de paix du canton de Puy-l'Evêque ?

Nous applaudirions de grand cœur à cette nomination, si M. Grilhaud n'était pas greffier.

Pourquoi réunir dans les mêmes mains deux fonctions qui semblent un peu inconciliables : enregistrer des réclamations contre des décisions auxquelles on a participé ?

Certes, nous avons pour M. Grilhaud une profonde estime et peut-être n'aurions-nous pas tort de croire qu'il eût préféré ne pas avoir l'honneur d'être en cette circonstance, délégué de l'Administration.

MAUROUX. — Foire. —

Bœufs gras, à bon marché.

Attelages, bas prix peu d'offres.

Breaux, de 200 à 400 fr. la paire.

Porcs gras, de 35 à 41 fr. les 50 kilos

Moutons gras, 60 cent. le kilo.

Autres moutons, de 12 à 30 fr. l'un.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Perdrix, 2 fr. l'une.

Grives, 50 cent. id.

Poules, de 3 fr. 50 à 4 fr. 25 la paire.

Œufs, 85 cent. la douzaine.

Truffes, de 3 à 3 fr. 25 la livre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 3 janvier. — Tout d'abord sont prononcées plusieurs condamnations pour délits de chasse.

Les deux affaires suivantes sont ensuite appelées :

Baptiste Laporte est condamné, par défaut, 25 fr. d'amende et aux dépens pour contravention à la police des chemins de fer.

L... et P..., de Figeac, poursuivis pour coups et blessures réciproques, sont condamnés : L..., 10 fr. d'amende, P..., 50 fr. même peine, et solidairement aux dépens. N'ayant jamais subi de condamnation, ils bénéficient tous les deux de la loi Bérenger.

Marché. — Voici les cours du marché :

Baisse sur le blé, de 23 fr. à 23 fr. 75 ; avoine, 8 fr. ; maïs, 13 fr. ; noix, 11 fr. 25, le tout à l'hectolitre.

Vollailles, 60 c. ; foies d'oie, 2 fr. 25 ; truffes, de 3 fr. 50 à 4 fr. le tout à la livre.

Œufs, 85 c. la douzaine.

Tombé du train. — M. Cassayré, dit Gentou, qui avait pris à Capdenac le train de 4 heures 35 qui monte sur Aurillac, est tombé sur la voix au point d'intersection des lignes de Cahors et Figeac, et s'est grièvement blessé.

GRÉALOU. — Obsèques. —

Vendredi, 7 janvier, à 9 heures du matin, ont eu lieu les obsèques de M. Agelau, instituteur en retraite à Gréalou, décédé la veille.

Plusieurs instituteurs du canton, les élèves des écoles communales, M. Pégourie, notaire et un très grand nombre d'habitants de la localité y assistaient.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Fric, directeur de l'école communale de Cajarc ; M. Ausset, instituteur en retraite, maire de Carayac ; M. Bourzet, instituteur à Carayac et M. Bustan, instituteur à Saint-Pierre-Toirac.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Vol. —

Ces jours derniers, le nommé Etienne Escudié, anbergiste à Loupiac, canton de Payrac, s'étant absenté de son domicile pour aller à Marcillac, constata, en rentrant chez lui, qu'un voleur s'était introduit dans sa maison en cassant un carreau de la fenêtre et lui avait dérobé un porte-monnaie contenant la somme de 10 fr. 15, enfermés dans le tiroir du buffet de la cuisine.

L'auteur de ce vol est inconnu.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Payrac.

Foire des rois. (6 et 7 janvier) — Cette foire a été la plus belle de l'année, le prix des porcs variait entre 40 et 45 francs les 50 kilos. Les porcelets se vendaient de 15 à 35 francs la pièce, suivant grosseur. La demi-graisse était principalement recherchée.

Voici la mercuriale de la première journée : Froment, l'hectolitre, 24 fr. 75 ; seigle, 16 fr. 20 ; avoine, 8 fr. ; maïs, 13 fr. 75 ; pommes de terre, 5 fr. ; châtaignes, 7 fr. 50 ; noix, 12 fr. 80 ; foies d'oies, le kilo, 5 fr. 50 ; poulets, 1 fr. 30 ; truffes, 8 fr. 50 ; œufs, la douzaine, 0 fr. 80.

VAYRAC. — La municipalité. —

Comme nous l'avions annoncé, dimanche dernier les nouveaux conseillers municipaux de Vayrac ont procédé à l'élection d'un maire et d'un adjoint.

Voici les résultats :

Election du maire

M. Granouillac, rép. 9 voix, élu.
M. de Lapierre, conserv. 6 id.

Election d'un adjoint

M. Gay rép. 9 voix, élu.
M. Bonneval conserv. 5 id.
M. Chambon id. 1 id.

Election d'un adjoint spécial pour la section de Mézels

M. Cocula 14 voix, élu.

Nous adressons à la nouvelle municipalité toutes nos félicitations, à leurs électeurs tous nos compliments. On ne pouvait faire un meilleur choix.

Grâce à la discipline dont ont fait preuve les républicains de Vayrac, l'opposition a été de nouveau vaincue.

Ce succès nous donne le droit d'en espérer d'autres.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est ferme, cependant la rentrée des Chambres paraît devoir exercer sur la tenue des cours une certaine influence. Il se produit quelques ventes de réalisation.

Le 3 0/0 se traite à 103,17; le 3 1/2 0/0 à 107,20.

Nos Sociétés de Crédit retiennent actuellement toute l'attention du marché. Le Crédit Foncier est demandé à 657; le Crédit Lyonnais à 821. Le Comptoir National d'Escompte à 593 et la Société Générale à 540.

Le Suez cote 3335.

Les fonds étrangers sont fermes sans changement notable.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 473.

Les obligations des Chemins Ottomans, Salonique-Constantinople sont en hausse à 234 et les Smyrne-Cassaba à 381.

En banque les actions Société Continentale d'Automobile sont traitées activement à 125.

L'Assurance sur la Vie.

La Nationale Vie est souvent désignée par les tribunaux, pour la constitution de rentes viagères. Il serait impossible, en effet, de trouver auprès d'aucune autre Compagnie des garanties aussi exceptionnelles.

Bibliographie

« Le Vélo » a comblé les vœux de ses nombreux lecteurs, les cyclistes du monde entier, en décidant la publication du « Vélo Illustré », journal mensuel d'illustrations sportives.

Le premier numéro du « Vélo Illustré » vient de paraître. Il contient, entre autres gravures, un magnifique portrait de Cordang, l'homme des 1.000 kilomètres, une vue du Salon du Cycle au Palais-Sport, une autre de l'Exposition du Cycle à la salle Wagram.

Prix du numéro 10 centimes. Abonnements 2 francs par an, 2 rue Meyerbeer, Paris, aux bureaux du « Vélo ».

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 Janvier.

Vos Nacla: Chronique mondaine. — Paul de Beauvais-Seyssel: Une mauvaise affaire. — Pierre Sales: Miracle d'amour (suite). — Jean Rameau: Le cœur de Régine (suite). — Fridjof Nansen: Vers le pôle (suite). — Léon Tolstoï: Le Roman du mariage (suite). — Charles Mérouvel, La fille sans nom (suite). — Variétés.

La Toilette des enfants

Recueil des modes enfantines, 14, rue Drouot, 14, Paris. — Paris et départements, Un an, 6 fr. — Union postale, 7 fr. — Paraissant, le 1^{er} de chaque mois.

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices:

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs, de nombreux modèles de robes, Chapeaux, Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges, un et souvent deux patrons découpés, une gravure de modes colorée, un courrier communiquant d'utiles renseignements, un Conseil pratique, des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une Planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et de charmants mo-

dèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
au capital de 700.000 francs
Siège social: rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°
PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix: 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2.000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre

de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours. Prix des billets: 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0 fr. 05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.
A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PETITE CORRESPONDANCE

M. à Mauroux. — Aux termes du paragraphe 1^{er} de l'article 37 du décret de 1809 le salaire du chantre est à la charge de la fabrique.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



SUPRÊME EAU DE NOIX



LOUIS DENOIX à Brive la Gaillarde
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS:

Anisette et Liqueurs super-fines
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

BEN BACHIR

AU MAROC (1)

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob!
C'est écrit!

XXVIII

LES SOFTAS ET LES AISSAOUAS

Presque tous enfin, quand on célèbre la fête d'un marabout vénéré quelconque, se livrent sur son tombeau à des danses agrémentées de cris sauvages et de contorsions frénétiques. Ils vont jusqu'à se frapper eux-mêmes avec la pointe de leurs couteaux pour faire couler le sang et tombent quelquefois évanouis et à demi-morts de fatigue et des mauvais traitements qu'ils se sont infligés.

Voilà jusqu'à quel comble est porté le fanatisme sauvage des vrais croyants, des sectateurs de la religion musulmane!

Ajoutons que les Aïssaouas commettent des vols et d'autres méfaits toutes les fois qu'ils en trouvent l'occasion.

Les hommes ne sont pas les seuls à exercer ces professions la plupart du temps lucratives.

(1) Traduction et reproduction réservées.

Un grand nombre de femmes disent la bonne aventure, se rappellent le passé et prédisent l'avenir, en lisant dans les mains ou en brûlant des odeurs enivrantes sur des fournaux allumés. Ces sortes de prophétesses vendent aussi des amulettes qui préservent celui qui les porte des plus affreux malheurs.

Elles joignent encore à ce métier de diseuse de bonne aventure celui de matrone, c'est-à-dire d'intermédiaire s'occupant de faire des mariages et de mettre d'accord les familles des futurs époux. Ces femmes se chargent en outre de vérifier si la fiancée

A gardé jusques là toute sa pureté,
Gage sûr et certain de sa virginité.

Très influentes, très consultées et même très redoutées, elles occupent une grande place dans les superstitions des indigènes.

Quand une insurrection est sur le point d'éclater, elles ne manquent jamais de prédire la victoire et un riche butin à ceux qui viennent leur demander des conseils et leur acheter des amulettes protectrices.

Le monde musulman est donc constamment entretenu dans son fanatisme sauvage, par les hommes et par les femmes, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle, depuis le plus grand savant jusqu'au dernier des ignorants.

XXIX

L'INSURRECTION KABYLE

La suite de ce récit nous a conduits jusqu'en 1871, l'année terrible où la France trahie, mutilée, spoliée et démembrée gisait patelante sous le fer de l'impitoyable Teuton. C'était le

moment où le dernier des uhlands pouvait tranquillement promener, lui tout seul dans une ville entière, son insolence et son ivrognerie, où les vainqueurs, saturés de champagne et de butin, faisaient des gorges chaudes des malheurs immérités d'un peuple livré par son gouvernement en pâture à d'avidés et barbares étrangers.

Insensés les européens et les rois d'Europe qui font assassiner leurs peuples entre eux en ambitieux aveugles, et ne voient pas qu'ils sont sur la terre les moins nombreux; que d'autres peuples en Asie, en Afrique et en Amérique sont dix fois supérieurs numériquement et qu'ils ne font qu'affaiblir les nations qu'ils gouvernent au profit des autres qui grandissent, qui s'instruisent, qui se multiplient et apprennent à les combattre et à les vaincre.

Insensés, aveugles et criminels qui, se fiant au présent, ne savent pas ou ne veulent pas lire dans l'avenir qui se présente sous les plus sombres couleurs dans les siècles futurs pour les peuples de l'Europe.

La jeune Amérique est déjà redoutée de l'ancien continent. Les nations qui peuplent l'Asie et l'Afrique, vieilles ou jeunes s'instruiront peu à peu à notre civilisation avancée, apprendront, avec le développement général de l'instruction et de l'industrie, les moyens de fabriquer à leur tour les engins de guerre les plus redoutables et à les retourner contre nous. Quelques hommes de génie ou même de talent paraîtront, qui sauront les mettre en usage.

Voilà ce que ceux qui nous commandent ne voient pas. Que leur importe d'ailleurs? Ce sera dans l'avenir l'affaire de nos descendants dans plusieurs générations. Ils peuvent répéter le mot de Louis XV: «Après moi le Déluge.»

L'Algérie et ses deux voisins le Maroc et la Tunisie, furent bientôt instruits de nos désastres. Des ferment d'insurrection commencèrent à se manifester dans le premier de ces trois pays et le Caid Kabyle, Mokrani, croyant le moment favorable arrivé, parce qu'il voyait la colonie dégarinée de presque toutes les troupes envoyées en France pour combattre l'Allemagne, se mit à la tête d'une formidable levée de boucliers. La Kabylie tout entière entra en insurrection.

A cette nouvelle, Mohammed Ben Bachir, qui s'ennuyait dans une trop facile et trop grasse inaction et qui nourrissait toujours contre les roumis sa haine farouche et sauvage et son ardent désir d'implacable vengeance, organisa sa maison pour une longue absence, emmena avec lui deux de ses serviteurs marocains les plus courageux et les plus dévoués, franchit la frontière et se dirigea en droite ligne sur la Kabylie où il arriva d'autant plus facilement que le pays se trouvait alors moins gardé qu'avant la guerre franco-prussienne.

(A suivre.)

Bibliographie

LA NATURE. — *Recue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et C^e éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du numéro 1284, du 8 Janvier 1898.
Nouveau comparateur pour les mesures industrielles, par Ch.-Ed. Guillaume. — L'or dans le monde. — Le carrillon de Levallois-Perret, par L. Reverchon. — Le magnétisme des aciers trempés, J.-F. Gall. — Procédé de moulage des métaux et du verre, par Jules Henrivaux. — Les tramways

aux Etats-Unis, par J. L. — La céramique chinoise au Louvre, par E. Grandjean. — La fabrication du diamant à coups de canon, par Georges Claude. — Le cinématographe pour tous, par M. Lesant. — Sur les chantiers de l'Exposition, par Daniel Bellet. — Appareils de cubage des arbres, par G. M. — La locomotive électrique Heilmann. — Chronique. — Académie des Sciences; séance du 3 janvier 1898, par Ch. de Vileleuil. — Application de l'air liquide, par L. Dubar. — Extincteur électrique, par J. Laffargue.
Ce numéro contient dix gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Vieille usine métallurgique renommée de Sheffield (Angleterre) demande un représentant pour le département du Lot, pour ses produits tels que aciers pour outils, fils d'acier, acier en bandes, outils divers, tôles noires, fers blancs, etc.
Adresser offres, avec références, à P. O. Box 82, Sheffield, Angleterre.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Études de M^e Camille SAUTET, avoué à Cahors, place du Palais de Justice, 7
Successesseur de M^e Léon TALOU
Et de M^e REYGADE, notaire à Prayssac (Lot).

VENTE SUR LICITATION
AVEC ADMISSION DES ETRANGERS
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
En deux Lots
DE DIVERS IMMEUBLES situés sur les communes de Pescadoires et Lagardelle, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors (Lot), dépendant de la succession de Jean DELMOULY, de Pescadoires.

L'adjudication aura lieu le Dimanche trente janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Reygade, notaire à Prayssac. Les frais de poursuites, de vente et d'adjudication seront payables en sus du prix.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et signifié.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Charles PÉLISSIE de CASTRO, propriétaire, domicilié à Mirandol, commune d'Albas.

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville, place du Palais de Justice, 7.

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o Monsieur Eugène DELMOULY, écuyer, domicilié à Touzac, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Tassart, demeurant dite ville, rue du Portail-Alban. 2^o Et M^e Jules PUECH, notaire, domicilié à Puy-l'Évêque, « pris « en qualité de curateur aux suc- « cessions vacantes de Pierre UZOL « et Françoise DELMOULY, ma- « riés, quand vivaient proprié- « taires, domiciliés ensemble à la « Masse, commune de Junies, « nommé à ces fonctions par juge- « ment du tribunal civil de Cahors, « en date du neuf août mil huit « cent quatre-vingt-dix sept en- « registre. »

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville.

Il sera procédé le dimanche trente janvier mil huit cent quatre-

vingt-dix-huit, à deux heures du soir, à Prayssac, à la vente sur licitation avec admission des étrangers, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M^e Reygade, notaire à Prayssac, à ces fins commis, en deux lots des biens ci-après désignés, dépendant de la succession de Jean DELMOULY, quand vivait propriétaire à Pescadoires.

DÉSIGNATION
Des biens à vendre

Telle qu'elle résulte du cahier des charges dressé par M^e REYGADE, notaire, avec formation des lots et mises à prix.

Premier lot

Article 1^{er}

Une maison avec cour et étables située à Pescadoires, portée au plan cadastral de cette commune sous les numéros 240 partie et 240 partie de la section A, pour une contenance de soixante-dix centiares, d'un revenu de quinze francs.

Article deux

Un jardin contigu à la maison ci-dessus, appelé à Pescadoires, porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 239 P, pour une

contenance de un are vingt-cinq centiares, d'un revenu de un franc.

2^e Lot

Article unique

Un bois, appelé Pechpeyroux ou Combe del Bos, situé commune de Lagardelle et porté au plan cadastral de cette commune, sous le numéro 479 de la section B, pour une contenance de quarante-huit ares vingt centiares, d'un revenu de vingt-quatre centimes.

NOTA. — Aux termes du contrat de mariage de feu Jean Delmouly, reçu par M^e Mousset, notaire à Prayssac, le vingt-sept juillet mil huit cent soixante-onze enregistré, il fut fait donation par le futur en faveur de la future épouse Elisabeth Ortal, qui lui a survécu, de la moitié en usufruit de tous les biens composant sa succession.

Postérieurement au décès du dit Jean Delmouly, survenu le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-huit et suivant contrat reçu par M^e Puech, notaire à Puy-l'Évêque, le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, Elisabeth Ortal, sa veuve, procéda concurremment avec les héritiers naturels de son mari, savoir : Françoise Delmouly épouse Uzol et Eugène Delmouly, ses frères germains, au partage de la société d'acquêts ayant existé entre elle et son mari et on fixa les immeubles qui seraient grevés en sa faveur de la quotité en usufruit à elle attribuée

aux termes de son contrat de mariage sus-relaté.

Cet acte attribue à la veuve Delmouly, la moitié en usufruit de la maison avec ses dépendances, du jardin attenant et la jouissance entière, sa vie durant du bois à Pech Peyroux, situé dans la commune de Lagardelle.

Au sujet de cette double jouissance de la maison et du jardin, il fut stipulé au dit acte, que les co-héritiers auraient la faculté de vendre les dits immeubles et même de donner congé à la veuve en lui servant une pension annuelle et viagère de quarante francs.

En conséquence, les adjudicataires n'auront actuellement que la jouissance de la moitié de la maison avec ses dépendances et du jardin attenant, sauf à eux à exercer les droits des consorts Delmouly, droits auxquels ils seront subrogés par le seul fait de l'adjudication.

La moitié des immeubles non grevés d'usufruit appartenant aux co-héritiers Delmouly sont affermés au sieur Ladoux, de Pescadoires, moyennant un fermage annuel de quarante francs et ce bail, que les adjudicataires seront tenus de respecter, doit prendre fin le premier juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur les

mises à prix suivantes fixées par le jugement précité.

Premier Lot

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs ci. **200** fr.

2^e Lot

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs ci. **50** fr.

Le tout en sus des charges. Conformément au jugement précité le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé et déposé en son étude par M^e Reygade notaire à Prayssac ou communication peut en être prise.

Les frais exposés pour parvenir à la vente seront payables par les adjudicataires entre les mains de l'avoué poursuivant et ceux d'adjudication entre les mains du notaire commis.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur signé : DE FRAMOND.

Pour tous renseignements s'adresser aux avoués en cause et

- 1^o A M^e Reygade notaire à Prayssac, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
- 2^o A M^e Puech notaire à Puy-l'Évêque.
- 3^o Sur les lieux pour visiter.